

COMPTE RENDU de la séance du Conseil Municipal du 27/09/2024

Excusées : Gaëlle Jan et Delphine GIBON

La séance est ouverte à 20h30.

1 – Point sur le multiple rural

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a accepté de réduire le préavis de départ de Mme VRIENDWIJK qui a cessé son activité le 31/08/2024. Des négociations sont en cours avec un éventuel repreneur et Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour que les frais notariés concernant le bail commercial soient pris en charge par la commune.

Le conseil accepte.

2 - Convention de mise à disposition de terrain au SDEG pour la pose d'une borne de recharge électrique pour les véhicules

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une borne de recharge électrique va être installée sur l'aire de vidange des camping-cars à Châtain Besson et précise que la commune doit signer une convention de mise à disposition gratuite de ce terrain au profit du SDEG pour une période de 10 ans renouvelable. Le conseil valide.

3 - Convention de servitude pour pose d'un poste de relèvement à La Borderie (assainissement collectif)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un poste de relèvement doit être installé à La Borderie. Monsieur Jean-Paul Blanc a donné son accord pour que ce poste soit installé sur une parcelle lui appartenant. Cet accord doit être matérialisé par la signature d'une convention de servitude qui devra être enregistrée devant notaire les frais étant pris en charge par la commune. Le conseil valide.

4 - Cession d'une partie de voie communale à La Borderie

Madame Marsaud a mis sa maison du village de La Borderie en vente et souhaiterait acquérir la partie de la voie communale enclavée dans sa propriété (environ 190 m²). Cette voie étant inutilisée, Monsieur le Maire propose de la céder au prix de 1 €. Le conseil valide étant précisé que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par Madame MARSAUD.

5 - Echange de terrains GOURSAUD Raymonde et Commune d'Ecuras et acquisition de parcelles pour création d'une réserve incendie au village « Les Boins »

Madame GOURSAUD Raymonde a accepté de vendre un morceau de terrain situé entre le Village des Boins et le Village de Chez Matias afin que la commune puisse réaliser une réserve incendie. Il s'agit de 2 parcelles numérotées A 2322 (4 a 33 ca) et A 2324 (22 ca) soit une superficie de 4 a 55 ca au prix de 500 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'un échange avec Madame GOURSAUD avait été accepté par le Conseil en sa séance du 15/09/2023 mais n'a pas été finalisé. Il est nécessaire de reprendre une délibération concernant cet échange vu que les parcelles ont été renumérotées A 2318 (35 ca) et A 2320 (7 ca) au prix de 1 € de la part des deux parties. Monsieur le Maire propose que les frais de géomètre et de notaire concernant ces deux affaires soient à la charge de la commune. Le conseil valide.

6 - Adoption du projet de territoire 2023-2026 de la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord

Le projet de territoire est un document par lequel une collectivité définit sa vision de l'avenir de son territoire et reprend les orientations stratégiques de développement de la collectivité qui peuvent concerner tous les domaines d'application des politiques publiques. Un exemplaire du projet ayant été transmis à chacun des conseillers, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer. Le conseil n'adopte pas le projet de territoire 2023/2026.

7 - Adoption du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord

Le pacte de gouvernance est un document qui a pour but d'associer les élus municipaux au fonctionnement de l'EPCI. Il s'agit d'un accord par lequel les rôles de chacun (élus, communes, intercommunalités) sont définis.

Un exemplaire du projet de pacte ayant été transmis à chacun des conseillers, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer. Le conseil ne se prononce pas sur le pacte de gouvernance.

8 - Adhésion au SIAEP Nord Est Charente de la commune d'Ambernac

La commune d'Ambernac souhaite adhérer au SIAEP Nord Est Charente. Le conseil émet un avis favorable.

9 - Budget assainissement : Adoption de la nomenclature M49 développée au 01.01.2025

Le plan comptable actuel du budget assainissement est la M49 abrégée. Afin d'uniformiser les comptabilités de tous les services assainissement en vue du transfert de la compétence à la Communauté de Communes au 01.01.2026, il convient d'adopter la nomenclature M49 développée au 01.01.2025. Le conseil valide.

10 - Adoption du RPQS 2023 du service assainissement collectif

Monsieur le Maire présente le rapport d'assainissement collectif (RPQS) établi pour l'année 2023. Le conseil approuve.

11 - Fixation du tarif de la redevance d'assainissement collectif au 01.01.2025

Monsieur le Maire précise que la redevance est fixée à 1,50 €/m³ et propose de la relever de 0,10 €/ m³ ce qui la porterait à 1,60 €/m³. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition. Le conseil valide à l'unanimité.

12 – Budgets : décisions modificatives

Les travaux d'assainissement de La Borderie ayant commencés, toutes les dépenses payées à l'article 203 (maîtrise d'œuvre, études, frais publication appel d'offre...) doivent être transférées aux articles de « travaux en cours » par opération d'ordre. Il convient donc de procéder à la décision modificative suivante :

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
041-2313	288,00 €	041-203	32 821,19 €
041-2315	32 533,19 €		
Total	32 821,19 €	Total	32 821,19 €

Le conseil valide.

13 – Réflexion sur l'utilisation des terrains achetés à M. et Mme Léonard

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'acte a été signé et invite les conseillers à réfléchir à un projet d'aménagement ou d'utilisation de ces terrains.

Les membres de la commission « environnement - développement durable » ont réfléchi à un projet arboricole d'enjolivement de ces parcelles qui intégrerait également un parcours pédagogique sur la biodiversité, un verger et un parcours santé. Pour concrétiser ce projet, nous avons sollicité la Société « Créateur de Forêt » qui est particulièrement intéressée. Le conseil charge la commission d'établir un dossier afin d'obtenir une estimation chiffrée du projet.

14 – Contrat d'assurance groupe couvrant les risques statutaires

Le contrat d'assurance couvrant les arrêts de travail des agents doit être renouvelé au 01/01/2025. Le CDG propose un contrat groupé avec RELYENS (assureur CNP) pour une durée de 4 ans à compter du 01/01/2025 avec un taux de cotisations de 7,59 % (franchise 15 jours) ou de 6,69 % (franchise de 30 jours). Le conseil opte pour le taux de 7,59 % et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et la convention de service y afférents.

15 - Questions diverses (colis de Noël, bulletin, travaux salle de gym, téléthon...)

Rappel de réunion d'information à destination des personnes non encore raccordées à la fibre à la salle des fêtes de Châtain Besson le Vendredi 04 Octobre à 18h30.

La séance est levée à 23h45.

LE MAIRE
Denis DONNARY

